



Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada

**Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des
jeunes enfants à l'échelle du Canada
Rapport annuel 2021-2022**

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C. P. 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1
Canada

2023

ISBN 978-1-4605-3433-5

TABLE DES MATIÈRES

ACCORD CANADA – NOUVEAU-BRUNSWICK SUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

SECTION 1 : INTRODUCTION	5
SECTION 2 : ABORDABILITÉ	5
SECTION 3 : ACCESSIBILITÉ	6
SECTION 4 : QUALITÉ	7
SECTION 5 : INCLUSIVITÉ	8
SECTION 6 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	9
SECTION 7 : RECENSEMENT	10
SECTION 8 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
INDICATEURS DE L'ACCORD SUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS	12

ACCORD BILATÉRAL ENTRE LE CANADA ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK SUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

SECTION 1 : ACCESSIBILITÉ ET ABORDABILITÉ	16
SECTION 2 : INCLUSIVITÉ	19
SECTION 3 : QUALITÉ	20
SECTION 4 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	22

ENTENTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE EN ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

SECTION 1 : PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL INNOVATEUR	24
SECTION 2 : PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET INSTITUT DE LEADERSHIP	25
SECTION 3 : RECRUTEMENT ET MAINTIEN EN POSTE	27
SECTION 4 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	29

RAPPORT ANNUEL SUR

**l'Accord Canada –
Nouveau-Brunswick
sur l'apprentissage
et la garde des
jeunes enfants**

**POUR L'EXERCICE FINANCIER
2021-2022**

SECTION 1 : INTRODUCTION

Le 12 décembre 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada ont signé l'Accord Canada - Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (Accord pancanadien). Par l'intermédiaire de l'Accord pancanadien, le Nouveau-Brunswick recevra un financement fédéral de 491 millions de dollars et investira 53 millions de dollars de plus au cours des cinq prochaines années.

Durant les quatre dernières années, le Nouveau-Brunswick a transformé le secteur des services de garde éducatifs en élaborant un cadre de politiques publiques complet qui en a amélioré l'accès, l'abordabilité, l'inclusivité et la qualité par la création d'un nouveau modèle de prestation de services, le programme de désignation. En vertu de l'Accord pancanadien, seuls les établissements désignés ont droit au financement. Le Nouveau-Brunswick propose des modifications législatives qui incorporeront la désignation dans la *Loi sur les services à la petite enfance*, lesquelles feront correspondre les exigences du programme de désignation avec l'Accord pancanadien.

Le programme de désignation encourage la qualité des services en proposant d'autres exigences en matière de qualité comme le respect d'une politique sur les frais abordables, les pratiques inclusives et l'engagement à l'égard de l'amélioration continue de la qualité. En date du 31 mars 2022, 536 des 599 garderies agréées de la province sont désignées et 95 % des places en garderie agréée pour les enfants âgés de cinq ans et moins se trouvent dans des établissements désignés. À la fin de 2021-2022, 221 des 536 (41 %) garderies éducatives désignées étaient des organismes sans but lucratif. Le Nouveau-Brunswick continuera de miser sur le succès de son programme de désignation pour élargir et continuer de favoriser l'accès à des garderies éducatives abordables et de qualité supérieure.

Les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à collaborer pour créer et appuyer des places dans des garderies éducatives en milieu communautaire et pour s'assurer que toutes les familles, sans égard à leur lieu de résidence, aient accès à des services de garde éducatifs flexibles et inclusifs de qualité supérieure. Cette mission double consiste à améliorer l'éducation de la petite enfance et à appuyer le personnel dédié en éducation de la petite enfance, qui s'est engagé à l'égard de son succès à long terme.

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à faciliter l'accès des familles à des services de garde abordables, inclusifs et de qualité supérieure. Des services de garde éducatifs de grande qualité permettent à la fois de favoriser le développement des jeunes enfants pour qu'ils deviennent des adultes en santé, autonomes et productifs, et d'appuyer la participation au marché du travail et les efforts de formation des parents. Le Nouveau-Brunswick a investi 106 076 009 \$ dans les garderies éducatives en 2021-2022.

SECTION 2 : ABORDABILITÉ

Frais payés actuellement par les parents

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à réduire les frais des parents, en moyenne, de 50 % d'ici décembre 2022. Les résultats suivants ont été obtenus jusqu'à présent en vue de la réalisation de cet objectif :

- Le Nouveau-Brunswick a tenu des consultations auprès des parents, des partenaires et des principales parties prenantes sur la grille provinciale standardisée de frais aux parents.
- Une société de conseils a fourni des recommandations, des projections financières et des options de prestation pour réduire les frais de garde de 50 %, en moyenne.
- En mars 2022, l'inscription en ligne des enfants a été lancée via le Portail des personnes exploitantes et le Portail des parents. Cela a jeté les bases de la réduction des frais de garde pour les parents.

- Une stratégie de marketing a été élaborée pour l'annonce de la réduction moyenne de 50 % des frais aux parents.
- Le Nouveau-Brunswick a une date de mise en œuvre cible de juin 2022 pour la première réduction des frais de garde à l'intention des familles d'enfants d'âge préscolaire.

Le Nouveau-Brunswick est en voie de réduire les frais aux parents pour les places en garderies éducatives désignées afin d'atteindre une moyenne de 10 \$ par jour d'ici la fin de l'exercice financier 2025-2026. Le modèle de prestation sélectionné pour réduire les frais de garde de 50 % en moyenne a pris en considération l'objectif à long terme de frais moyens de 10 \$ par jour d'ici 2026.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les résultats pour l'abordabilité au cours de l'exercice 2021-2022.

Tableau 1 - Tableau de l'abordabilité						
Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	Résultats (2022-2021)
Abordabilité	Frais moyens payés par les parents pour une place en garderie désignée en mars 2022	35,66 \$	Aucune réduction des frais	50,2 M\$	0 \$	Aucune réduction des frais quotidiens payés par les parents

SECTION 3 : ACCESSIBILITÉ

En mars 2022, 518 subventions de fonctionnement ont été accordées aux garderies désignées pour encourager l'amélioration continue de la qualité des établissements et pour appuyer la transition vers les nouveaux programmes et les nouvelles politiques ainsi que pour améliorer l'efficacité, la qualité, l'inclusion et l'accès aux nouvelles places. Un financement accru a été offert au secteur afin d'appuyer la qualité des services dispensés aux familles du Nouveau-Brunswick et en vue de la mise en œuvre d'initiatives proposées dans le cadre de l'Accord pancanadien. Le montant de cette subvention pour l'amélioration de la qualité a été établi en fonction du nombre de places comblées, à raison de 600 \$ par place pour nourrisson et 430 \$ par place pour enfant d'âge préscolaire.

En date du 31 mars 2022, un nombre net de 301 nouvelles places a été ajouté au système de services de garderie éducatifs. Le nombre net de nouvelles places se définit comme le changement net du nombre de places désignées. Cela a accru la couverture provinciale à 52,5 % selon les données du Recensement de 2016.

Création et attribution de places

Le Nouveau-Brunswick élabore actuellement une politique sur l'attribution des places pour les garderies éducatives désignées, laquelle guidera l'augmentation du nombre de places dans les régions où elles sont les plus recherchées selon les besoins de la collectivité. Cela garantira que le financement fédéral sert exclusivement aux garderies agréées désignées et principalement à des établissements sans but lucratif et à des garderies éducatives en milieu familial. Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à ce que la création de places fasse en sorte que les populations diverses et les enfants vulnérables aient accès à un nombre de places égal ou supérieur au pourcentage de la population qu'ils représentent dans la province.

Listes d'attente

Le Nouveau-Brunswick a l'intention de cibler le financement de nouvelles places désignées dans les secteurs où les besoins sont les plus grands afin de mieux répondre aux besoins des parents. Aucune liste d'attente

provinciale pour les places dans les garderies éducatives agréées n'existe pour l'instant. Toutefois, le Nouveau-Brunswick recueille des données sur les taux d'occupation des établissements agréés. Le taux d'occupation moyen en février 2022 était de 73 %. En vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés doivent fournir des données pour les portails, dont le nombre de places disponibles par groupe d'âge. Les parents peuvent ensuite faire une recherche sur la disponibilité en temps réel par collectivité, par type de place et par langue au moyen du Portail des parents. Des renseignements supplémentaires sur les portails sont présentés dans la section *Recensement du Rapport annuel sur l'Accord Canada - Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*.

Ratio enfants-personnel

Au Nouveau-Brunswick les ratios enfants-personnel sont réglementés par le *Règlement sur les permis – Loi sur les services à la petite enfance*. Les registres de présence et les observations consignées par le personnel responsable de la délivrance de permis confirment que les ratios enfants-personnel et la taille maximale des groupes sont maintenus. Le tableau ci-dessous présente les différents ratios enfants-personnel.

	Garderie éducative en milieu familial (un seul employé travaille avec les enfants et cette personne est habituellement la personne propriétaire-exploitante. Les ratios suivants en tant que tels s'appliquent à un éducateur au maximum)	Garderie éducative (le ratio enfants-personnel des établissements est d'un éducateur pour chacun des groupes suivants d'enfants du même âge recevant des services dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel)
Ratio	<ul style="list-style-type: none"> trois nourrissons, dont les enfants de la personne exploitante; cinq enfants d'âge préscolaire, dont les enfants de la personne exploitante; neuf enfants d'âge scolaire, dont les enfants de la personne exploitante; ou six enfants, dont les enfants de la personne exploitante, si les enfants proviennent de plus d'un des groupes décrits ci-dessus. 	<ul style="list-style-type: none"> trois nourrissons ou moins; cinq enfants ou moins qui sont âgés de deux ans; huit enfants ou moins qui sont âgés de trois ans; dix enfants ou moins qui sont âgés de quatre ans ou plus, mais qui ne fréquentent pas encore l'école ; 15 enfants (ou moins) d'âge scolaire.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les résultats pour l'accessibilité au cours de l'exercice 2021-2022.

Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	Résultats (2022-2021)
Accessibilité	Fonds pour les dépenses en capital et subventions de fonctionnement	S.O.	518 subventions de fonctionnement	4 M\$	5 218 146 \$	Octroi de 518 subventions de fonctionnement

SECTION 4 : QUALITÉ

Grille salariale

Le Nouveau-Brunswick a entamé les premières étapes de l'élaboration d'une grille salariale pour le personnel éducateur en garderie éducative, qui appuie le recrutement et le maintien en poste de personnel éducateur qualifié et suscitera l'intérêt d'autres personnes envers la profession. Cette grille salariale aura des échelons,

sera fondée sur les niveaux de formation et reconnaîtra l'expérience. La mise en œuvre de la grille salariale est prévue en novembre 2022.

Salaires

Le Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il prévoit augmenter le salaire du personnel éducateur dans les établissements désignés. Les augmentations de salaire entreront en vigueur en avril 2022 pour le personnel éducateur qui travaille dans les établissements désignés, par la voie du Programme de subvention salariale pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance (PSS-PÉG). Le taux horaire des ÉPE de niveau 1 passera de 19,00 \$ l'heure à 23,47 \$ l'heure, une augmentation de 24 %. Les ÉPE au niveau d'entrée verront leur salaire horaire passer de 14,90 \$ l'heure à 16,90 \$ l'heure, une augmentation de 13 %.

Certification

L'information sur la certification se trouve à la section *Recrutement et maintien en poste* du *Rapport annuel de l'entente du personnel éducateur de la petite enfance*.

Le Nouveau-Brunswick continue de miser sur le travail effectué dans le cadre de l'*Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2021-2025* et de la *Stratégie de main-d'œuvre pour le personnel éducateur de la petite enfance*. Des renseignements supplémentaires sur les initiatives de qualité, dont le recrutement et le maintien en poste, le perfectionnement professionnel et le programme d'études sont présentés dans le *Rapport annuel de l'entente sur la main-d'œuvre en éducation de la petite enfance*.

Le tableau suivant énonce les objectifs et les résultats pour la qualité au cours de l'exercice 2021-2022.

Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	Résultats (2022-2021)
S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0 \$	0 \$	S.O.

SECTION 5 : INCLUSIVITÉ

Dans les trois mois qui ont suivi la signature de l'Accord pancanadien, le Nouveau-Brunswick s'est concentré sur la conception et la planification de programmes et de services qui répondront aux besoins des enfants et des familles du Nouveau-Brunswick. Le travail suivant s'est poursuivi pour appuyer une amélioration de l'inclusion dans les garderies éducatives du Nouveau-Brunswick.

Programme d'appui à l'inclusion

Le Programme d'appui à l'inclusion offre un financement à l'appui du salaire total d'une personne travailleuse de soutien à l'inclusion dans les garderies éducatives agréées pour offrir un meilleur accès aux enfants ayant des besoins supplémentaires et qui nécessitent un appui pour participer de façon active et significative aux activités quotidiennes d'une garderie. Il offre aussi une formation et un soutien aux garderies éducatives pour créer des milieux d'apprentissage de la petite enfance plus inclusifs de qualité. Deux options de soutien sont disponibles :

Modèle de soutien partagé

Le modèle de soutien partagé permet à une personne travailleuse d'appui à l'inclusion d'aider plus d'un enfant (de 2 à 4), en fonction des besoins individuels de tous les enfants qui requièrent un niveau différent d'aide. Le modèle de soutien partagé offre un niveau équilibré d'appui aux enfants pour qu'ils puissent participer de façon significative et permet d'offrir un soutien individuel seulement pendant certaines périodes, activités, transitions et routines, au besoin.

Modèle de soutien individualisé

Le soutien individualisé est réservé uniquement aux enfants qui ont les besoins les plus intenses (c.-à-d. ceux qui ont des problèmes de santé complexes à long terme). Le soutien individuel permet à une personne travailleuse d'appui à l'inclusion de fournir une planification et des stratégies personnalisées qui tiennent compte des besoins intenses continus de l'enfant, celui-ci devant avoir recours à des stratégies et à un soutien particuliers la plupart du temps pour pouvoir participer activement et pleinement aux programmes et aux routines de l'établissement.

Projet d'accessibilité

Le Nouveau-Brunswick est en train d'élaborer un prototype en vue d'octroyer un financement pour des services de garde éducatifs de qualité à temps plein aux enfants âgés de quatre ans issus de familles à faible revenu ou de familles qui autrement n'y auraient pas accès. La planification préliminaire a été lancée afin d'offrir à 100 enfants âgés de quatre ans de familles vivant dans des conditions de vulnérabilité un accès aux services de garderie éducatifs en 2022-2023.

Des renseignements supplémentaires sur les initiatives d'inclusion sont présentés dans la section *Inclusivité* du *Rapport annuel sur l'Accord bilatéral Canada - Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les résultats pour l'inclusivité au cours de l'exercice 2021-2022.

Tableau 5 - Tableau d'inclusivité						
Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	Résultats (2022-2021)
S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0	0 \$	S.O.

SECTION 6 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à collaborer avec les parties prenantes pour s'assurer que les familles du Nouveau-Brunswick aient accès à des services de garderie éducatifs abordables et inclusifs de grande qualité. Pour répondre aux besoins du secteur et des parents, il est essentiel que le Nouveau-Brunswick soit transparent, forme des partenariats et mobilise toutes les personnes concernées et touchées par l'Accord pancanadien.

Le Nouveau-Brunswick prévoit mener des consultations poussées auprès des parents, des exploitantes et exploitants, du personnel éducateur, des municipalités, du secteur économique et d'autres partenaires communautaires pour comprendre les besoins des collectivités et des familles ainsi que leurs priorités.

Le Nouveau-Brunswick a élaboré une stratégie de mobilisation complète avec trois objectifs : étudier le système de services de garderie éducatifs; jeter des bases solides et renforcer les capacités internes de gestion du changement.

Les résultats du premier objectif devraient faire ressortir des idées novatrices pour mieux comprendre les besoins des familles du Nouveau-Brunswick et orienter la transformation du système de services de garderie éducatifs en vue d'être réceptifs à ces besoins.

Le deuxième objectif garantira que le Nouveau-Brunswick mise sur des bases déjà solides. Les activités de mobilisation liées à cet objectif visent à valider la conception et à vérifier les méthodes de prestation pour s'assurer que les initiatives répondent aux besoins de toutes les parties prenantes.

Le troisième objectif est de s'assurer que le personnel interne est prêt à s'adapter à un changement important et de mobiliser les parties prenantes au niveau local à mesure que les initiatives sont réalisées.

SECTION 7 : RECENSEMENT

Le Nouveau-Brunswick n'a pas mené un recensement officiel des garderies en 2021-2022, car toutes les données sont recueillies par la voie des portails. La province utilise cet outil numérique, mis en œuvre en 2018, pour faciliter la gestion publique de son système de services de garderie éducatifs. La loi prévoit que toutes les personnes exploitantes de garderies agréées doivent utiliser les portails. Voici les volets actifs actuellement :

Portail des personnes exploitantes

- Le portail des personnes exploitantes a été conçu comme solution numérique ayant pour but de faciliter les interactions entre les personnes exploitantes et le gouvernement et pour gérer les programmes et le financement aux personnes exploitantes.
- Les personnes exploitantes bénéficient de processus améliorés d'administration et de paiement par la voie du Portail des personnes exploitantes. Elles font rapport chaque mois de l'occupation de leurs places et du nombre de places non occupées. Ces renseignements servent à informer les parents au sujet de la disponibilité des places auxquelles ils ont accès par la voie de leur portail.
- Les personnes exploitantes peuvent aussi gérer et soumettre des rapports d'inscription mensuels pour la subvention de fonctionnement et administrer le PSS-PÉG.

Portail des parents

- Le portail des parents a été conçu pour aider les parents à accéder aux services de garderie qui répondent le mieux aux besoins de leur famille.
- Les parents peuvent rechercher les places disponibles en garderie dans leur collectivité, consulter les coordonnées de la garderie, les rapports d'inspection de la garderie, l'information sur les subventions pour services de garderie et les autres ressources en petite enfance.
- En mars 2022, le Nouveau-Brunswick a lancé l'inscription en ligne pour les familles, ce qui réduit les efforts des parents lorsqu'ils feront la transition vers l'école, car leurs enfants seront déjà inscrits. Dans le cadre de leur processus d'inscription en ligne, les enfants reçoivent un numéro d'identification unique appelé numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NÉNB). Le NÉNB est un numéro unique attribué à chaque enfant qui fréquente une garderie agréée ou une école dans la province. Il suivra l'enfant durant toute son éducation à partir de la petite enfance jusqu'au diplôme en 12e année.
- L'inscription en ligne des enfants jette les bases de l'administration des paiements aux personnes exploitantes pour que les parents voient une réduction de 50 % en moyenne de leurs frais. Grâce à la saisie

numérique en temps réel de cette information, le gouvernement peut aussi prendre des décisions qui amélioreront les services, les futurs frais et prestations ainsi que les programmes pour les enfants.

Portail des éducatrices et des éducateurs

- Ce portail est conçu comme outil permettant d'administrer le PSS-PÉG. Le personnel éducateur peut y afficher ses titres de compétences et l'historique des paiements de la subvention salariale.

Communautés autochtones

Le Nouveau-Brunswick recueille des données sur les établissements agréés par le gouvernement provincial et les places en garderie dans les communautés autochtones. Toutefois, aucune donnée supplémentaire ne sera recueillie sur les enfants autochtones sans avoir d'abord consulté la communauté autochtone et obtenu son approbation. Le Nouveau-Brunswick demeure résolu à entretenir un dialogue avec les organismes et les communautés des Premières Nations pour mieux comprendre leurs besoins et établir un plan pour les services de garderie éducative à l'intention des enfants autochtones.

SECTION 8 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le tableau ci-dessous énonce les frais d'administration de l'exercice 2021-2022.

Tableau 6 – Frais d'administration		
Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	
1,6 M\$	Services de consultation	22 798 75 \$
	Spécialistes de la recherche commerciale	26 779 11 \$
	Salaires	320 646 21 \$
	Autres frais d'administration	1 045 93 \$
	Total	371 270 00 \$

INDICATEURS DE L'ACCORD SUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Le tableau ci-dessous présente d'autres résultats de l'exercice 2021-2022.

Tableau 7 – Indicateurs de l'Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants			
Principe	Résultat	Indicateur	Résultats
Abordabilité	Diminuer les frais moyens de garde par jour	Frais moyens par jour payés par les parents pour une place dans une garderie réglementée à la fin de chaque exercice financier	Aucune réduction en 2021-2022
		Nombre d'enfants de moins de 6 ans recevant des subventions, ventilé par le nombre de familles recevant des subventions partielles et complètes	Total de 3 365 enfants : 1 800 recevant des services de garderie gratuitement et 1 565 recevant des services partiellement subventionnés
Accès	Augmenter le nombre de places disponibles dans les garderies éducatives	Nombre total de places dans les garderies éducatives durant l'exercice financier – ventilé par groupe d'âge des enfants et par type de milieu	Places pour nourrissons : 2 338 Places pour enfants d'âge préscolaire : 14 110 Places à temps partiel (2 à 5 ans) : 754 Places pour nourrissons, à but lucratif : 1 610 Places pour enfants d'âge préscolaire, à but lucratif : 9 378 Places pour enfants d'âge préscolaire, à temps partiel, à but lucratif : 281 Places pour nourrissons, sans but lucratif : 728 Places pour enfants d'âge préscolaire, sans but lucratif : 4 732 Places pour enfants d'âge préscolaire, sans but lucratif : 473 Places pour nourrissons, en milieu familial : 202 Places pour enfants d'âge préscolaire, en milieu familial : 396
		Nombre net de places créées durant l'exercice financier – ventilé par groupe d'âge des enfants et type de milieu	Nombre net total de nouvelles places : 301 Nombre net total de nouvelles places, en milieu familial : 5 Nombre net total de nouvelles places, centres : 296 Places pour nourrissons, à but lucratif : -30 Places pour enfants d'âge préscolaire, à temps partiel, à but lucratif : 180 Places pour enfants d'âge préscolaire, à temps partiel, à but lucratif : 28 Places pour nourrissons, sans but lucratif : 5 Places pour enfants d'âge préscolaire, sans but lucratif : 146 Places pour enfants d'âge préscolaire, à temps partiel, sans but lucratif : 20
		Nombre d'enfants inscrits sur une liste d'attente pour accéder à une place en garderie éducative réglementée.	Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne tient pas actuellement de liste d'attente provinciale pour une place dans une garderie éducative. Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur ce qui précède à la section <i>Qualité</i> du <i>Rapport annuel sur l'Accord Canada - Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants</i> .

Tableau 7 – Indicateurs de l'Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Principe	Résultat	Indicateur	Résultats
Qualité	Amélioration de la qualité des services de garderie éducatifs	Nombre et pourcentage du personnel des garderies réglementées au N.-B. qui satisfont pleinement aux exigences en matière de certification et de formation au N.-B.	Au 31 mars 2022 : Personnel éducateur formé : 2 133 (44 %) Personnel éducateur non formé : 2 685 (56 %) Total : 4 818
		Salaires du personnel éducateur de la petite enfance selon les catégories de certification, y compris les améliorations salariales, les compléments ou les suppléments (voir tableau 6)	Salaire moyen – mars 2022 : Éducation de la petite enfance niveau 1 (nourrissons et enfants d'âge préscolaire) 20,86 \$/heure Éducation de la petite enfance niveau d'entrée (nourrissons et enfants d'âge préscolaire) 16,18 \$/heure Voir la section <i>Qualité</i> du <i>Rapport annuel sur l'Accord Canada - Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants</i> pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les salaires.
		Dépenses publiques annuelles consacrées à la formation et au perfectionnement professionnel du personnel éducateur de la petite enfance	Aucune modification
		Ratio enfants-personnel parmi les fournisseurs de services de garderie éducatifs agréés	Au Nouveau-Brunswick les ratios enfants-personnel sont réglementés par le Règlement sur les permis – Loi sur les services à la petite enfance. Des renseignements détaillés sont présentés dans le tableau 2.
Inclusion	Augmenter le nombre de places inclusives	Nombre de places inclusives créées/converties – ventilé par groupe d'âge et par type de milieu	Depuis le 16 mars 2022, 151 enfants d'âge préscolaire reçoivent du soutien grâce au Programme d'appui à l'inclusion
		Nombre et proportion de centres/fournisseurs qui offrent des arrangements flexibles (soit des arrangements non traditionnels comme des heures flexibles/irrégulières, des services de fin de semaine et des services d'urgence; et distribution géographique des places)	18 établissements (14 centres et 4 garderies éducatives en milieu familial) Il s'agit d'une diminution par rapport aux 20 établissements en 2020-2021.
		Nombre et proportion d'enfants âgés de moins de six ans profitant d'arrangements flexibles dans des services de garderie éducatifs réglementés	110 places pour nourrissons 386 places pour enfants d'âge préscolaire Grandes régions urbaines 87 nourrissons 298 enfants d'âge préscolaire Petites régions urbaines et rurales 23 nourrissons 88 enfants d'âge préscolaire Le nombre d'enfants participant a diminué de 14 pour les nourrissons et de 9 pour les enfants d'âge préscolaire par rapport à 2020-2021.
		Nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans ayant un handicap et nombre d'enfants ayant besoin de soutiens améliorés ou individuels qui occupent une place dans un établissement de garderie éducative réglementé	Aucune modification

Tableau 7 - Indicateurs de l'Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Principe	Résultat	Indicateur	Résultats
		Nombre ou proportion de fournisseurs de services de garde éducatifs qui fournissent des services adaptés aux besoins des enfants ayant un handicap et des enfants ayant besoin de soutiens améliorés ou individuels	34 % (184/536) Il s'agit d'une augmentation par rapport aux données de base de 27 % 142/518
		Nombre de garderies éducatives agréées par le gouvernement provincial et nombre de places dans des communautés autochtones	Aucune modification
		Nombre d'enfants racisés, y compris les enfants noirs âgés de moins de 6 ans occupant des places dans des garderies éducatives réglementées	Non recueillies

RAPPORT ANNUEL SUR

**l'Accord bilatéral
entre le Canada
et le Nouveau-
Brunswick sur
l'apprentissage et
la garde des jeunes
enfants**

**POUR L'EXERCICE FINANCIER
2021-2022**

SECTION 1 : ACCESSIBILITÉ ET ABORDABILITÉ

Un seuil des frais du marché révisé a été mis en œuvre en mai 2021. La grille de frais de 2021 reflète les nouvelles moyennes des frais provinciaux et l'augmentation du coût de la vie. Elle a été modifiée pour mieux refléter la réalité dans le secteur services de garde. La nouvelle grille de frais comprend une nouvelle catégorie pour les enfants âgés de deux ans ainsi que la combinaison des collectivités rurales et des petites collectivités urbaines. Tous les établissements ayant des frais en dessous du seuil des frais du marché avaient droit à une augmentation unique des frais de 6 % de plus.

		Nourrissons	Enfants de deux ans	Enfants d'âge préscolaire
Grandes collectivités urbaines	Journée complète	41,30 \$	36,70 \$	35,00 \$
	Journée partielle	31,00 \$	27,50 \$	26,30 \$
Petites collectivités urbaines et rurales	Journée complète	37,10 \$	32,60 \$	31,30 \$
	Journée partielle	27,80 \$	24,50 \$	23,50 \$

Programme de désignation

Le titre Centre de garderie éducative ou garderie éducative en milieu familial du Nouveau-Brunswick est une désignation qui est attribuée aux établissements de garderie éducative qui offrent des services aux enfants âgés de 5 ans et moins, avant leur entrée à l'école, au moyen d'un processus de demande volontaire. Le programme de désignation garantit que les enfants bénéficieront de services améliorés, dans l'ensemble, y compris des pratiques inclusives pour les enfants ayant des besoins particuliers et une inclusion sociale des groupes culturels minoritaires.

La loi sur les services à la petite enfance exige que tous les établissements élaborent et mettent en œuvre une politique d'inclusion et que tous les établissements soient pleinement accessibles et accueillants pour les enfants et leur famille, peu importe leur race, leur religion, leur âge, leur langue, leur statut social ou économique, leur identité sexuelle ou leurs capacités. Les enfants ont le droit d'être inclus dans les activités et routines quotidiennes de l'établissement. Toutes les garderies éducatives désignées doivent mettre en œuvre une politique d'inclusion qui décrit précisément comment elle favorise l'accès, la participation et le soutien de tous. La politique d'inclusion d'un établissement doit être comprise dans le manuel du parent et dans le manuel de politiques des employés, de sorte que tous la connaissent et sachent comment l'appliquer.

Les parents dont les enfants fréquentent un établissement désigné bénéficient d'une politique de faible coût qui rend les services de garderie éducatifs plus abordables et plus accessibles. La politique de faible coût comprend également un seuil des frais du marché qui contrôle les frais qu'un exploitant peut imposer aux parents. Les établissements désignés bénéficient aussi d'un plus grand appui à l'intention du personnel éducateur, qui leur permet d'offrir des programmes de meilleure qualité. Au 31 mars 2022, 536 des 599 établissements agréés dans la province sont désignés. Quatre-vingt-quinze (95) pour cent des places agréées pour les enfants âgés de cinq ans ou moins se trouvent dans des établissements désignés.

Seuls les établissements désignés ont droit au financement pour réduire les frais des parents et peuvent créer des places aux termes de l'Accord pancanadien. Le Nouveau-Brunswick propose des modifications législatives qui incorporeront la désignation dans la *Loi sur les services à la petite enfance*. Ces modifications proposées harmoniseront les exigences et les obligations dans le cadre du programme de désignation et de l'Accord pancanadien.

Durant la période du rapport, le nombre de places désignées dans les établissements francophones a diminué. Il est vraisemblable que cette situation découle de l'impact de la pandémie, puisque les familles ne sont pas revenues pleinement aux services de garde éducatifs.

Au cours de la pandémie de COVID-19, certaines garderies éducatives en milieu familial ont fermé leurs portes, les personnes exploitantes ne souhaitant pas fournir des services à même leur domicile puisque des membres de leur famille étaient immunodéprimés.

Afin d'assurer un accès équitable à des services de garde éducatifs inclusifs et abordables de qualité à des populations diverses partout dans la province, le Nouveau-Brunswick élabore une grille d'attribution de places qui établira les critères de l'attribution de nouvelles places dans les garderies éducatives désignées. Selon la grille, les places seront attribuées de sorte à répondre aux besoins des communautés anglophone et francophone de la province.

Subventions

Dans le cadre du programme de désignation, les établissements doivent respecter la politique de faible coût pour assurer des services abordables à toutes les familles qui accèdent à leurs centres. Les familles ne consacrent pas plus de 20 % de leur revenu brut annuel à l'inscription de leurs enfants dans un établissement désigné. Cela est établi au moyen d'une échelle mobile. Les avantages sont accordés aux familles ayant un revenu brut annuel de moins de 80 000 \$. Les services de garde sont offerts gratuitement aux familles ayant un revenu brut annuel de moins de 37 500 \$.

Le Programme de subventions pour parents a connu une croissance constante durant l'année et est habituellement à son maximum en août. Le nombre de familles recevant des subventions diminue en septembre lorsque les enfants quittent la garderie et commencent la maternelle. En raison de la signature de l'Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en août 2021, les données d'août 2021 ont été utilisées comme données de référence.

En mars 2022, 3 365 enfants étaient inscrits au Programme de subventions pour parents, qui a connu une diminution de 183 enfants bénéficiant de subventions comparativement aux données de référence d'août 2021 (voir le tableau 9 ci-dessous). Une comparaison plus exacte serait une comparaison annuelle au même mois. En effectuant, par exemple, une comparaison entre le nombre d'inscriptions en mars 2022, soit 3 365 avec le nombre de 3 158 familles inscrites en mars 2021, nous constaterions une augmentation de 207 du nombre d'enfants recevant des subventions. Dorénavant, le Nouveau-Brunswick comparera les données annuelles.

Le tableau ci-dessous présente les subventions pour parents par niveau de revenu.

Classe d'âge	Revenu familial brut											Total
	0 \$ - 37 500 \$	37 501 \$ - 42 500 \$	42 501 \$ - 47 500 \$	47 501 \$ - 52 500 \$	52 501 \$ - 57 500 \$	57 501 \$ - 62 500 \$	62 501 \$ - 67 500 \$	67 501 \$ - 72 500 \$	72 501 \$ - 77 500 \$	77 501 \$ - 80 000 \$	80 000 \$ +	
Nourrissons	401	47	36	33	40	50	39	32	36	7	16	737
Préscolaire	1 479	233	201	153	98	118	107	97	81	30	31	2 628
Total	1 880	280	237	186	138	168	146	129	117	37	47	3 365
%	56 %	8 %	7 %	6 %	4 %	5 %	4 %	4 %	3 %	1 %	1 %	

Élaboration du portail des personnes exploitantes et du portail des parents

L'information sur le portail des personnes exploitantes et le portail des parents est présentée dans la section *Recensement du Rapport annuel sur l'Accord Canada - Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les résultats pour l'accessibilité et l'abordabilité au cours de l'exercice 2021-2022.

Tableau 10 – Accessibilité et abordabilité						
Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021 2022)	Financement dépensé (2021 2022)	Résultats (2021 2022)
Élargir la désignation de centres de garderie éducative et de garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick	Nombre d'établissements désignés	508	Porter le nombre à 518 et avoir 10 nouveaux établissements désignés (4 francophones et 6 anglophones) (financés par l'investissement fédéral et provincial)	Financement fédéral : 8 709 206 \$ Financement provincial : 22 M\$	Financement fédéral : 8 817 833 \$ Financement provincial : 19 459 827 \$	536 établissements désignés (-3 francophones et +31 anglophones)
	Places dans les garderies éducatives désignées	14 517 (comprend 2 283 places pour nourrissons)	300 nouvelles places (nombre net) Districts francophones : 125 places (comprend 3 places pour nourrissons) Districts anglophones : 175 places (comprend 7 places pour nourrissons)			301 nouvelles places (nombre net) Districts francophones : -98 places (-32 pour nourrissons) Secteur anglophone : +399 places (+7 pour nourrissons)
	Enfants bénéficiant de subventions pour parents	3,548 ¹ (comprend 2 103 enfants ayant des services de garde gratuits)	90 enfants de plus bénéficiant de subventions pour parents (dont 50 ayant des services de garde gratuits)			Total : 3 365 1 800 recevant des services de garde gratuits et 1 565, des services partiellement subventionnés
	Élaboration des portails des personnes exploitantes et des parents		Réalisation de l'élaboration des portails des personnes exploitantes et des parents pour faciliter la gestion du Programme de désignation et pour augmenter l'efficacité administrative			Résultats accomplis

¹ | Au 31 mars 2022, 3 365 enfants étaient inscrits à un programme de subvention, une diminution par rapport aux données de référence en août (3 548) dans le présent accord. Toutefois il y a eu une augmentation de 6,5 % pour atteindre 3 158 enfants le 31 mars 2021 (comparaison d'exercices financiers complets).

SECTION 2 : INCLUSIVITÉ

Tous les établissements doivent élaborer et mettre en œuvre une politique d'inclusion dans le cadre des modifications législatives adoptées en mars 2021 à la *Loi sur les services à la petite enfance*. Dû aux défis engendrés par la pandémie de COVID-19, tous les établissements n'ont pas reçu une aide pour élaborer leur politique provinciale d'inclusion de la petite enfance. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (ÉDPE) a commencé par les centres et poursuivra ce travail en 2022-2023.

La série de webinaires *Les outils d'inclusion* a été élaborée par l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) maintenant appelée Inclusion Nouveau-Brunswick. La série en trois parties a été conçue pour aider le personnel éducateur et les personnes travailleuses d'appui à l'inclusion à mettre en œuvre les pratiques inclusives. Même si le lancement des webinaires a été retardé, l'ANBIC a commencé à offrir les webinaires dans les secteurs francophone et anglophone en septembre 2021.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs d'inclusivité et les résultats de l'exercice 2021-2022.

Tableau 11 – Inclusivité						
Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	Résultats (2022-2021)
Politique d'inclusion – de la politique à la pratique	Nombre de personnes travailleuses d'appui à l'inclusion qui ont suivi la formation	0/ 240	144 sur 240, (60 %) (dans les établissements désignés francophones et anglophones)	0 \$	0 \$	103/240 (43 %) (dans les établissements désignés francophones et anglophones)
	Centres* désignés qui ont reçu un soutien	31/ 508	406/ 508, (80 %) (les centres* désignés ont une politique provinciale d'inclusion de la petite enfance) 10/10 nouveaux centres (100 %) (les centres* désignés ont une politique provinciale d'inclusion de la petite enfance) 181/ 508 (35 %) des centres désignés ont reçu un soutien (consultations sur place, communautés de pratique et perfectionnement professionnel continu des personnes agentes en pédagogie préscolaire). *il aurait fallu dire « établissements » et non « centres » au départ	0 \$	0 \$	408/536 (76 %) (les établissements désignés ont une politique provinciale d'inclusion de la petite enfance) 28/28 nouveaux centres (100 %) (les établissements désignés ont une politique provinciale d'inclusion de la petite enfance) 237/536 (44 %) Des établissements désignés ont reçu un soutien (consultations sur place, communautés de pratique et perfectionnement professionnel continu des personnes agentes en pédagogie préscolaire).
	L'NU, Tell Me A Story (Raconte-moi une histoire)	3 centres	L'initiative a été mise en œuvre dans 7 centres désignés de plus	Financement fédéral : 10 000 \$ (contribution provinciale en nature)	Financement fédéral : 8 032 \$	L'initiative a été mise en œuvre dans 11 centres désignés de plus

SECTION 3 : QUALITÉ

Curriculums et outils éducatifs

En 2021-2022, les plans annuels d'amélioration de la qualité ayant des objectifs SMART ont été mis en œuvre dans 341 des 436 (78 %) des centres désignés et dans 58 des 100 (58 %) garderies désignées en milieu familial, soit un total de 399 sur 536 établissements. Le plan d'amélioration de la qualité est un processus annuel. Parce que les calendriers varient, il n'y a pas de point de donnée unique pour les établissements. Les restrictions et les problèmes de personnel dus à la pandémie de COVID-19 ont aussi influé sur la capacité d'aider tous les établissements à élaborer et à mettre en œuvre leurs objectifs SMART.

Le Collaborative Assessment Tool – Reflective Guide (CAT-RG) du secteur anglophone, combiné à l'outil d'évaluation collaboratif (CAT), offre le contexte et les bases pour l'élaboration de l'outil de validation du curriculum, appelé le Curriculum Assessment Tool – Validation (CAT-V). Le CAT-V a été élaboré en collaboration avec une équipe de représentants du secteur des services de garderie éducatifs et de personnel de districts. Le CAT-V a fait l'objet d'un projet pilote dans huit établissements. Le personnel francophone du ministère a été formé sur l'administration de l'Outil d'évaluation de l'application du curriculum éducatif en 2019-2020. En 2021-2022, l'outil a été déployé dans les établissements francophones désignés de la province.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs du cadre et des outils éducatifs et les résultats de l'exercice 2021-2022.

Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	Résultats (2022-2021)
Favoriser une culture d'amélioration continue de la qualité	Plans d'amélioration de la qualité avec des objectifs SMART	Établissements anglophones : 0/313 Établissements francophones : 0/195	518/518 (100 %) (comprend les établissements francophones et anglophones)	0 \$ (financement fédéral) (Financement provincial de fonctionnement)	0 \$	399/536 (74 %)
	Mise en œuvre du Collaborative Assessment Tool-Reflective Guide	Établissements anglophones : 0/313 Établissements francophones : 0/195	255/313 (80%) des établissements anglophones ont déployé le guide de réflexion associé à l'outil de validation du curriculum (Collaborative Assessment Tool-Reflective Guide). 159/195 (80 %) des établissements francophones ont été évalués à l'aide de l'Outil d'évaluation de l'application du curriculum éducatif	0 \$ (financement fédéral) (Financement provincial de fonctionnement)	0 \$	259/344 (75 %) (des établissements anglophones ont déployé le guide de réflexion associé à l'outil de validation du curriculum (Collaborative Assessment Tool-Reflective Guide). 144/192 (75 %) (des établissements francophones ont été évalués à l'aide de l'Outil d'évaluation de l'application du curriculum éducatif)

Perfectionnement professionnel

Les données de base et les cibles pour le perfectionnement professionnel indiquées dans le tableau 13 ci-dessous sont fondées sur les établissements. Il est devenu évident qu'il ne serait pas possible de saisir les données par établissement parce que les possibilités de perfectionnement professionnel sont offertes à l'interne et à l'externe et que les méthodes de prestation varient, la formation étant offerte en ligne ou en personne. Les personnes exploitantes et le personnel éducateur font également le suivi des heures de perfectionnement professionnel.

Le Nouveau-Brunswick s'est assuré qu'il y ait un nombre suffisant de séances de perfectionnement professionnel offertes pour permettre au personnel éducateur de suivre au moins dix heures de formation chacun en 2021-2022. Trente heures de perfectionnement professionnel sont actuellement exigées sur trois ans. Le Nouveau-Brunswick propose des modifications législatives qui feront passer les 30 heures de perfectionnement professionnel en trois ans à 10 heures par année, ce qui facilitera la collecte et la communication des données pour les éducatrices et éducateurs qui travaillent avec des enfants âgés de 0 à 5 ans, à partir d'avril 2022.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs de perfectionnement professionnel et les résultats de l'exercice 2021-2022.

Tableau 13 – Perfectionnement professionnel						
Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	Résultats (2021-2022)
Continuer à offrir du perfectionnement professionnel au personnel éducateur de la petite enfance	Pourcentage du personnel éducateur ayant le droit d'accumuler des heures de perfectionnement professionnel, qui a participé aux possibilités de perfectionnement professionnel)	Établissements anglophones : 0/313 Établissements francophones : 0/195	Dans 75 % des établissements désignés anglophones et francophones, au moins 60 % du personnel éducateur a le droit d'accumuler des heures de perfectionnement professionnel 234/313 (75 %) (établissements anglophones) 146/195 (75 %) (établissements francophones)	0 \$ (financement fédéral) (Financement provincial de fonctionnement)	0 \$	160 séances anglophones 3039 personnes participantes 128 séances francophones 2 539 personnes participantes

Acquisition des compétences langagières et identité culturelle

La pandémie a influé sur la capacité d'offrir de la formation aux personnes exploitantes, car ces dernières devaient souvent s'occuper de défis liés au personnel, à des éclosions et à d'autres difficultés. La prestation du perfectionnement professionnel a aussi été suspendue pendant un certain temps pour alléger la surcharge sur le secteur des garderies éducatives, ce qui comprenait cette formation. La formation relative à ces lignes directrices se tiendra en 2022-2023.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les résultats associés à la langue et à l'identité culturelle au cours de l'exercice 2021-2022.

Tableau 14 – Langue et identité culturelle						
Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	Résultats (2021-2022)
Mettre en œuvre les lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle		Établissements francophones : 0/195 (ont suivi la formation : lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle)	176/195 (90 %) (établissements francophones)	0 \$ (financement fédéral) (Financement provincial de fonctionnement)	\$0	60/192 (31 %) (établissements francophones)

SECTION 4 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le tableau ci-dessous présente les frais d'administration pour l'exercice 2021-2022.

Tableau 15 – Frais d'administration	
Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)
957 690 \$	878 326 \$

RAPPORT ANNUEL DE

**l'Entente sur la
main-d'œuvre en
éducation de la
petite enfance**

**POUR L'EXERCICE FINANCIER
2021-2022**

La recherche démontre que le personnel éducateur constitue le facteur le plus important dans la prestation de services de garderie éducatifs de qualité élevée qui appuient le bien-être et le développement globaux des enfants. La formation et le perfectionnement professionnel continu sont reconnus comme la pierre angulaire des services d'éducation de la petite enfance de qualité. La continuité des soins appuie aussi le bien-être et le développement des enfants. À l'inverse, les taux de roulement élevés du personnel peuvent nuire à la stabilité et à la constance de la relation entre l'enfant et le personnel éducateur et avoir un effet négatif sur l'apprentissage des enfants.

Conscient de l'importance d'un effectif stable et qualifié, le Nouveau-Brunswick a opté pour une approche à plusieurs volets afin de susciter des changements systémiques dans le but de renforcer la capacité des personnes exploitantes. Cette approche favorisera également le recrutement et le maintien en poste des éducatrices et des éducateurs qualifiés et l'élimination des obstacles tout en offrant un accès aux parcours d'apprentissage dans le but d'améliorer la qualité des pratiques actuelles du personnel éducateur. Le maintien en poste de personnel éducateur qualifié aide non seulement les parents qui travaillent, mais assurera également la viabilité des établissements. Fait important, il offrira aux enfants des milieux d'apprentissage riches et positifs.

SECTION 1 : PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL INNOVATEUR

Introduction à l'éducation de la petite enfance

En 2021-2022, le Nouveau-Brunswick a accru l'accès au cours de 90 heures pour aider le personnel éducateur au niveau d'entrée à satisfaire aux critères de formation minimaux. Pour faciliter cette augmentation, il y a eu embauche de deux personnes agentes en pédagogie préscolaire supplémentaires.

Microcertification et programme d'apprentissage expérientiel et d'apprentissage intégré au travail

En partenariat avec le New Brunswick Community College (NBCC) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), des modèles de formation novateurs (Microcertification en éducation de la petite enfance et Apprentissage intégré au travail) ont été mis en place pour aider le personnel éducateur employé dans des établissements désignés à compléter leur certificat en éducation à la petite enfance (programme d'un an) tout en continuant de travailler.

Le programme de microcertification est offert aux membres du personnel éducateur qui ont suivi le cours de 90 heures *Introduction à l'éducation à la petite enfance* et qui ont une expérience de travail d'au moins trois ans dans les services de garderie éducatifs. Une cohorte de 160 places a été offerte en novembre 2021 dans le cadre du programme anglophone et une autre sera offerte en juin 2022. Soixante-huit membres du personnel éducateur francophone ont participé au programme Apprentissage expérientiel.

La province cible pour l'exercice 2021-2023 la participation de 410 éducatrices et éducateurs au programme d'apprentissage novateur, dont 320 anglophones. Le Nouveau-Brunswick a pris en considération que les années fiscales se chevaucheraient. La première cohorte a offert 160 places au personnel éducateur anglophone, dont 151 ont complété la formation avec succès en juin 2022. La deuxième cohorte sera lancée en juillet 2022 et 160 places y seront également disponibles. La prochaine présentation du programme d'Apprentissage expérientiel aura lieu en septembre 2022; 30 places seront disponibles.

Le programme Apprentissage intégré au travail (AIT) et *Travail/études* aident le personnel éducateur employé à compléter le programme de certificat d'un an en éducation à la petite enfance tout en continuant de travailler.

Les programmes s'étendent de septembre 2021 à juin 2023. Cinquante places ont été offertes dans le cadre du programme anglophone et 46 membres du personnel éducateur y ont participé. Vingt-neuf membres du personnel éducateur francophone se sont inscrits au programme *Travail/études*.

CCNB – Révision des programmes

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick collabore avec le CCNB à une révision complète de ses programmes de certificat et de diplôme en éducation à la petite enfance pour offrir un programme fondé sur les compétences qui appuiera les exigences de formation et de perfectionnement professionnel continu pour le personnel éducateur au Nouveau-Brunswick.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les résultats pour le perfectionnement professionnel innovateur au cours de l'exercice 2021-2022.

Tableau16 – Perfectionnement professionnel innovateur						
Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	Résultats (2021-2022)
Introduction à l'éducation de la petite enfance	Participation au cours en ligne	0/800	400/800 participent au cours en ligne	Financement fédéral : 225 000 \$ *Compris dans les 900 100 \$ - frais d'administration	223 427 \$	578 membres du personnel éducateur 366 anglophones 212 francophones
Microcertification – Apprentissage expérientiel	Participation au programme d'apprentissage innovateur	0/410	300 membres du personnel éducateur participent au programme d'apprentissage novateur	Financement fédéral : 6 913 400 \$	Financement fédéral : 6 794 211 \$ Microcertification-Apprentissage expérientiel	219 membres du personnel éducateur 151 anglophones 68 francophones
Programme d'apprentissage intégré au travail	Participation au programme travail-études	0/90	50 membres du personnel éducateur participent au programme travail-études	Microcertification Apprentissage expérientiel : 3 403 400 \$ Programme intégré de travail-études : 3 510 000 \$	3 559 298 \$ Programme intégré travail-études : 2 909 913 \$ CCNB – élaboration du diplôme ÉPE et révision du programme de certificat : 325 000 \$	75 membres du personnel éducateur 46 anglophones 29 francophones

SECTION 2 : PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET INSTITUT DE LEADERSHIP

Programme de croissance et de perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance

Le *Programme de croissance et de perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance* appuie le personnel éducateur dans son cheminement de carrière en l'aidant à monter son portfolio

professionnel pour faire état de ses connaissances, de ses compétences et de ses habiletés. En 2021-2022, le Nouveau-Brunswick collabore avec le personnel éducateur et les personnes exploitantes afin d'établir un cadre de parcours professionnel pour le personnel éducateur. Cela consiste à définir aussi les compétences connexes et facilitera le recours aux portfolios professionnels.

Institut des leaders émergents

L'Institut des leaders émergents est un programme de perfectionnement professionnel approfondi conçu pour appuyer le leadership du personnel éducateur et des personnes exploitantes dans leur domaine. L'Institut offrira deux volets, l'un pour le leadership pédagogique et l'autre pour le leadership administratif :

Volet de leadership pédagogique

Ce volet s'adresse aux membres du personnel éducateur qui veulent développer leurs compétences et approfondir leur connaissance du curriculum pour offrir de l'accompagnement et du mentorat à d'autres éducatrices et éducateurs. En 2021-2022, le Nouveau-Brunswick a mené des recherches et a élaboré le cadre du volet de leadership pédagogique en collaboration avec les personnes exploitantes et le personnel éducateur travaillant dans le secteur. La phase 1 a mené à la création en collaboration du document énonçant les six principes de leadership pédagogique qui valorise la capacité de chaque leader et membre du personnel éducateur œuvrant dans le secteur à exercer le rôle de leader pédagogique. Vingt-trois membres du personnel éducateur anglophone ont participé et ont collaboré à l'élaboration des modules de formation et de l'outil.

Pour établir un modèle durable de leadership pédagogique, la phase 2 (2022-2023) donnera lieu à des échanges avec le personnel administratif et les personnes exploitantes afin d'améliorer leur connaissance des six principes de leadership pédagogique, leurs compétences en stratégies de leadership ainsi que leur compréhension des structures nécessaires pour appuyer le rôle d'un leader pédagogique.

L'Institut en leadership pédagogique a élaboré trois modules (Compétences en leadership, Leadership pédagogique et Partage des meilleures pratiques) en collaboration avec un groupe composé de membres du personnel éducateur et de spécialistes. Vingt et un membres du personnel éducateur des services de garderie éducatifs ont collaboré à l'élaboration et à la validation des modules de formation.

Volet de leadership administratif

Ce volet s'adresse aux membres du personnel éducateur qui veulent diriger ou qui dirigent actuellement l'administration et la gestion d'un service ou d'un établissement. Ce volet est axé sur le développement des compétences permettant de gérer efficacement les fonctions administratives d'une organisation. En 2021-2022, le Nouveau-Brunswick a dirigé des activités de recherche et de développement continu sur les pratiques exemplaires liées à la gestion du personnel dans les services de garderie éducatifs. Une trousse d'outils complète en ressources humaines (RH) a été élaborée en collaboration avec un partenaire communautaire et sous la direction d'un comité directeur de personnes exploitantes et de personnel éducateur.

Le Nouveau-Brunswick travaille à l'élaboration d'un dictionnaire de compétences pour les personnes exploitantes et examinera les exigences en vue de les ajouter à la trousse d'outils en RH au Portail des personnes exploitantes en 2022-2023. Il y aura finalisation de modules de formation à partir du dictionnaire de compétences et de la trousse d'outils en RH. Le déploiement est prévu en mars 2023.

Econocoop

Le Nouveau-Brunswick a été autorisé à octroyer une subvention spéciale de 260 000 \$ à Econocoop. Cette subvention a servi à défrayer une partie des frais d'abonnement pour tous les établissements de garderie éducative pour une période d'un an et a permis d'offrir du soutien au personnel éducateur. Le financement a accordé aux membres l'accès à :

- Un outil de calculateur qui intègre les exigences d'agrément et permet aux personnes exploitantes d'effectuer une analyse financière et de prendre des décisions liées à la gestion des ressources financières
- Un soutien personnalisé afin de tirer avantage, le plus possible, de cet outil
- Des rabais pour l'achat, entre autres, d'aliments, de fournitures de bureau et de matériel d'apprentissage

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les résultats pour le perfectionnement professionnel et l'Institut de leadership au cours de l'exercice 2021-2022.

Tableau 17 – Perfectionnement professionnel et Institut de leadership						
Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	Résultats (2021-2022)
Programme de croissance et de perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance		0/500	500 membres du personnel éducateur - 370 places anglophones -130 places francophones	305 000 \$ – pour les trois volets du programme	465 412 \$	294 membres du personnel éducateur 197 anglophones 97 francophones
Volet de leadership pédagogique		0/70	70 membres du personnel éducateur - 40 places anglophones -30 places francophones			44 membres du personnel éducateur 23 anglophones 21 francophones
Volet de leadership administratif		Aucune	Phase d'élaboration			Terminé
Econocoop		Aucune	S.O.	260 000 \$		Terminé

SECTION 3 : RECRUTEMENT ET MAINTIEN EN POSTE

Le recrutement et le maintien en poste de personnel éducateur qualifié sont une priorité absolue au Nouveau-Brunswick. Afin que des initiatives adéquates soient en place pour appuyer les efforts de recrutement et de maintien en poste, le ministère a formé un partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour examiner officiellement la profession de personnel éducateur comme profession prioritaire au Nouveau-Brunswick. Cela a compris l'élaboration d'un plan d'action de trois ans, assorti d'indicateurs de rendement clés qui font l'objet d'un rapport au Bureau du Conseil exécutif. Ce partenariat élargit les ressources au-delà d'ÉDPE pour combler l'écart et faire en sorte que ce secteur puisse non seulement accéder à du personnel éducateur qualifié, mais ait aussi les outils nécessaires pour le maintenir en poste.

Une analyse documentaire poussée a été réalisée pour cerner les pratiques exemplaires relatives au recrutement et au maintien en poste en général et dans ce domaine de travail précis. Le Nouveau-Brunswick a aussi entrepris une analyse approfondie du marché du travail pour mieux comprendre l'offre et la demande en personnel éducateur, ainsi que les projections pour les années à venir. Cette analyse du marché du travail est réalisée avec l'aide de Leger Marketing.

Tout au long de l'année, le personnel éducateur et les personnes exploitantes ont été invités à faire des commentaires essentiels sur la conception et l'élaboration de plusieurs initiatives de développement de la main-

d'œuvre. Plus de 225 éducatrices, éducateurs et personnes exploitantes ont collaboré à l'élaboration d'initiatives pour des projets associés à la *Stratégie de développement de la main-d'œuvre*². Cette collaboration a donné :

- Une campagne de sensibilisation sur le rôle du personnel éducateur
- Une formation et des outils en leadership pédagogique
- Une formation et des outils en leadership organisationnel
- L'exploration de la possibilité d'établir une base de données du personnel éducateur suppléant
- La croissance professionnelle et le perfectionnement professionnel (parcours professionnel)

Taux de roulement

Selon les données de référence pour 2020, le taux de roulement s'établit à 37,9 %. Durant l'exercice financier 2020-2021, le Nouveau-Brunswick a vu une augmentation du taux de roulement, qui est passé à 50 %. Cette augmentation était surtout attribuable à l'impact de la pandémie de COVID-19 et au départ de personnel éducateur vers des emplois plus rémunérateurs. Il a donc déployé des fonctions supplémentaires dans le Portail des éducatrices et des éducateurs en octobre 2021 pour assurer une collecte de données plus exactes. Selon les données pour six mois, le taux de roulement d'octobre 2021 à septembre 2022 devrait s'établir à 36 %. Le travail suivant a été réalisé pour réduire le taux de roulement :

Mobiliser le secteur des garderies éducatives

Il y a eu mobilisation des personnes exploitantes et du personnel éducateur pour collaborer à l'élaboration d'une stratégie complète de développement de la main-d'œuvre.

Créer une campagne de sensibilisation publique

- Il y a eu tenue de séances de mobilisation avec le personnel éducateur des secteurs francophone et anglophone pour cerner les messages clés en vue de promouvoir sa profession et pour la valoriser.
- Le contenu de la campagne de marketing social est en voie de développement en fonction des messages clés établis par le personnel éducateur.

Certification et reconnaissance des qualifications

Le Nouveau-Brunswick a examiné la possibilité de certifier l'éducation à la petite enfance comme profession, incluant les niveaux de formation relatifs aux qualifications et aux compétences requises. En 2021-2022, il y a eu une analyse de la situation ailleurs pour d'autres modèles de certification et des recommandations ont été formulées.

Base de données du personnel éducateur suppléant

En collaboration avec des personnes exploitantes de garderies éducatives, le Nouveau-Brunswick a envisagé la possibilité de mettre en œuvre une base de données de personnel éducateur suppléant pour faciliter l'accès à du personnel suppléant qualifié. En 2021-2022, le Nouveau-Brunswick s'est associé à NouLab pour diriger cette étude de faisabilité.

Corporation au bénéfice du développement communautaire (CBDC)

Deux subventions ont été accordées à la CBDC pour aider deux associations provinciales de personnes exploitantes de services agréés à mener des activités de recrutement de personnel.

2 | [Entente relative à la Stratégie de main-d'œuvre](#)

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les résultats pour le recrutement et le maintien en poste au cours de l'exercice 2021-2022.

Tableau 18 – Recrutement et maintien en poste						
Initiative de programme	Indicateurs	Données de référence (2020)	Objectifs	Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)	Résultats (2021-2022)
Mobiliser le secteur des services de garderie éducatifs		Taux de roulement du personnel éducateur de 37,9 % (1392 ÉPE) au cours de l'exercice 2020-2021	Réduire le taux de roulement de 2,9 % (107 membres du personnel éducateur) (passant de 37,9 % à 35 %)	125 000 \$	336 725 \$	Taux de roulement de 36 %
Créer une campagne de sensibilisation publique				650 000 \$	220 526 \$	
Certification				120 000 \$	69 000 \$	
Reconnaissance des qualifications				25 000 \$	40 500 \$	
Base de données de personnel suppléant				220 000 \$	24 930 \$	

SECTION 4 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le tableau ci-dessous énonce les frais d'administration de l'exercice 2021-2022.

Tableau 19 – Frais d'administration	
Financement alloué (2021-2022)	Financement dépensé (2021-2022)
900 100 \$	223 427 \$